

LE CASH

UN OUTIL DE RÉSILIENCE SOUS-ESTIMÉ

JUILLET 2020

Les anti-cash ne manquent pas d'arguments pour promouvoir une société sans argent liquide. Mais les pièces et les billets, moyen d'échange et de commerce depuis la nuit des temps, n'ont pas dit leur dernier mot. Cette analyse vise à exposer pourquoi le cash est un outil de résilience.

En quelques mots :

- Les pièces et les billets sont le seuls à avoir cours légal.
- Le cash permet de faire face à des crises, qu'elles soient financières ou techniques.
- L'argent liquide permet aussi de réduire notre dépendance au système bancaire.

Mots clés liés à cette analyse : moyen de paiement, inclusion bancaire, inclusion financière

1 Introduction

Nombreux·euses sont ceux·celles qui annoncent une société sans argent liquide à brève échéance. Pour démontrer qu'il ne s'agit pas d'une vue de l'esprit, la Suède est souvent mentionnée en exemple. Depuis quelques années, les paiements en espèces s'y sont fortement raréfiés. Mais souhaitons-nous tous nous vraiment nous diriger vers une société sans cash ? Est-ce que les pièces et les billets, moyens d'échange et de commerce depuis la nuit des temps, ont vraiment dit leur dernier mot ? Ne conserveraient-ils pas quelques vertus dont les promoteur·rice·s de moyens de paiement électroniques se gardent bien de faire état ?

2 L'argent liquide n'est pas un bien comme un autre

Dans la zone euro, les pièces et les billets sont émis par les banques centrales, et donc notamment la Banque nationale de Belgique¹. Il s'agit là de l'un des rôles traditionnels attribués aux banques centrales dans tous les pays du monde. A côté des pièces et des billets, nous avons aussi la possibilité d'effectuer des transactions de paiement en recourant à une carte de paiement (débit ou crédit), à un virement de compte bancaire à compte bancaire ou à une domiciliation (prélèvement automatique effectué sur un compte bancaire). Que ces transactions de paiement se fassent sous forme papier, par l'entremise d'un ordinateur ou d'un smartphone, de manière instantanée ou pas, il s'agit dans tous les cas de moyens de paiement privés émis par des entreprises commerciales.

Les différences entre les espèces et les autres moyens de paiement tiennent non seulement à la nature privée ou publique de leurs émetteurs, mais aussi au fait que les

¹ Banque nationale de Belgique : <https://www.nbb.be/fr/pièces-et-billets> ; <https://www.nbb.be/fr/la-banque-nationale/missions-et-activites/lemission-de-pieces-et-de-billets>

espèces constituent un bien public², au sens d'un bien hors marché, destiné à un usage commun et à notre bien-être collectif. Tout un chacun peut en effet accéder aux espèces, alors que ce n'est pas forcément le cas pour les moyens de paiement électroniques.

En outre, tous les billets et pièces en euro ont cours légal³ dans l'ensemble de la zone euro, c'est-à-dire qu'ils peuvent être utilisés et doivent être acceptés n'importe où, ce qui n'est pas le cas des moyens de paiement électroniques.

Passer à une société sans argent liquide ne serait donc pas du tout anodin. Et si nous nous intéressions justement à ce que pourrait être une société sans pièces, ni billets ? Serait-il meilleur, plus juste, plus résilient ? Je vous en donne mon billet que rien n'est moins sûr...

3 L'argent liquide permet de faire face à des crises majeures

Pour pouvoir payer chez un·e commerçant·e avec sa carte ou son smartphone, ou effectuer des transactions à distance en utilisant son PC ou son smartphone, il faut avoir accès à un réseau de paiement informatisé, une alimentation électrique mais aussi, selon le mode de paiement choisi, une connexion internet ou un smartphone avec une batterie chargée.

Nous ne sommes pas à l'abri de catastrophes naturelles qui nous priveraient d'alimentation électrique pendant plusieurs jours. Cela est déjà arrivé. En décembre 1999 par exemple, les tempêtes Lothar et Martin⁴ qui ont traversé l'Europe ont provoqué de très gros dégâts aux réseaux électriques et aux réseaux de téléphonie mobile. En France par exemple, 8 % du réseau de transport d'électricité fût hors service avec 10 millions de Français·es sans électricité pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines dans certaines zones. Près de 3.500 antennes-relais de téléphonie mobile furent mises hors service et il aura fallu attendre avril 2001 pour que le réseau téléphonique de France Telecom soit reconstruit quasiment à l'identique.

Nous ne sommes pas non plus à l'abri de pannes informatiques des systèmes de paiement électroniques. Cela s'est déjà produit à plusieurs reprises dans notre pays

² Pour plus d'information sur les différents concepts de biens communs, bien collectifs, biens publics, voir par exemple : Vèrèz J.C., *Des biens collectifs aux biens communs en Europe, Quelles réglementations ?* L'Europe en formation, 2015, pages 61 à 74 : <https://www.cairn.info/revue-l-europe-en-formation-2015-2-page-61.htm#>

³ Banque nationale de Belgique : <https://www.nbb.be/fr/faq/le-cours-legal-des-billets-de-banque-et-des-pieces-de-monnaie-est-il-limite>

⁴ Tempêtes de fin décembre 1999 en Europe, Wikipédia, https://fr.wikipedia.org/wiki/Temp%C3%AAtes_de_fin_d%C3%A9cembre_1999_en_Europe - *Vingt après, le souvenir des tempêtes Lothar et Martin est toujours vivace*, Le Monde, 26/12.2019 ; https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/12/26/vingt-ans-apres-le-souvenir-des-tempetes-lothar-et-martin-est-toujours-vivace_6024122_3244.html

sur le réseau Wordline⁵ bloquant tout paiement ou retrait d'argent par Bancontact, Visa ou Mastercard⁶ pendant plusieurs heures, au détriment des consommateurs et des commerçants. Aux pannes viennent s'ajouter les interruptions dues aux mises à jour régulières des systèmes de paiement électronique⁷ qui bloquent tout paiement pendant plusieurs heures.

Par ailleurs, un système entièrement numérique est davantage vulnérable à la fraude et aux cyber attaques⁸. En novembre 2016, 20.000 comptes de la banque britannique Tesco ont fait l'objet de retraits frauduleux, pour un total avoisinant 3 millions d'euros que la banque a dû rembourser à ses clients. En janvier 2017, la Lloyds Bank a été victime d'une attaque informatique massive qui a perturbé ses services en ligne pendant trois jours. En 2017 encore, les données bancaires de 400.000 clients de l'italien UniCredit ont été piratées, sans doute pour être revendues. Début 2018, ce sont les services en ligne d'ING et d'ABN AMRO aux Pays-Bas qui ont été rendus indisponibles pendant tout un weekend en raison de plusieurs attaques. Début 2019, c'est la Metro Bank qui a été victime d'un nouveau type de cyberattaque ciblant les codes envoyés par SMS aux clients pour vérifier les transactions. Les hackers traquaient les téléphones à distance et interceptaient les messages autorisant les paiements. C'est le superviseur britannique, la Banque d'Angleterre, qui a trouvé la faille alors que la banque avait affirmé avoir repéré l'erreur elle-même⁹. Il est assez étonnant que nous entendions finalement peu parler de ces fraudes et de leurs montants parfois pharaoniques, alors que certains médias s'émeuvent facilement, malgré leur rareté, d'une tentative d'arrachage d'un distributeur de billets.

Nous ne sommes pas non plus à l'abri d'une cyber guerre menée par des hacker·euse·s au service d'un État s'attaquant, tels des corsaires, non pas directement un autre État, mais à ses entreprises dont les banques. Ce n'est malheureusement pas de la science-fiction. Il est intéressant de noter que c'est justement en Suède, pays qui semblait avoir renoncé à l'argent liquide, que les services de sécurité nationale ont tiré la sonnette d'alarme sur les risques que le pays était en train de prendre en cas de cyber attaque majeure. En 2018, une brochure

⁵ Fournisseur de solutions de paiement

⁶ Allo M, *Panne Bancontact: Les commerçants sont pieds et poings liés avec Worldline*, RTBF, https://www.rtf.be/info/economie/detail_panne-bancontact-les-commerçants-sont-pieds-et-poings-liés-avec-worldline?id=9093292 ; RTL, *Retour à la normale sur le réseau Bancontact après une panne qui a touché tout le pays*, 23/05/2018 : <https://www.rtl.be/info/belgique/economie/-nous-ne-pouvons-plus-payer-ni-retirer-de-l-argent-avec-notre-carte-vous-etes-tres-nombreux-a-nous-signaler-une-grosse-panne-1024442.aspx>

⁷ Même si elles sont effectuées la nuit et ne durent environ que 4h selon Wordline. On peut avoir besoin de sa carte hors de Belgique, dans un autre fuseau horaire, et ne pas pouvoir s'en servir.

⁸ Pour plus d'information sur les différents types de cyber attaques contre les banques et les gangs impliqués : *How hackers rob banks*, <https://www.ptsecurity.com/ww-en/analytics/banks-attacks-2018/>

⁹ Bernal. L, *Metro Bank hit by cyber attack used to empty customer accounts*, The Telegraph, 01/02/2019, <https://www.telegraph.co.uk/technology/2019/02/01/metro-bank-hit-cyber-attack-used-empty-customer-accounts/>

Nous ne sommes pas à l'abri de pannes informatiques qui nous priveraient de paiement électronique.

d'information publique « Que faire en cas de crise ou de guerre ? »¹⁰ a été distribuée à tous les foyers suédois. Y sont décrits divers risques dont l'impossibilité de continuer à payer par carte ou l'arrêt des réseaux mobiles et d'internet. En plus d'un kit d'urgence, d'une radio à piles à conserver à la maison, les Suédois·es sont aussi invité·e·s à détenir de l'argent liquide en petites coupures. C'est aussi le gouverneur de la banque centrale de Suède qui a tiré la sonnette d'alarme et conduit le pays à revoir sa politique 'anti-cash' : « *la Suède serait affaiblie si, dans une crise ou une guerre grave, nous n'avions pas décidé à l'avance comment les ménages et les entreprises paieraient le carburant, les fournitures et les autres nécessités. (...) Quand vous avez un système entièrement numérique, vous n'avez pas d'arme pour vous défendre si quelqu'un l'éteint. (...). Si Poutine envahit Gotland [la plus grande île de Suède], il lui suffira de désactiver le système de paiement. (...).* »

D'autres banquier·ère·s centraux·ales¹¹ mettent en garde contre les risques de chaos dans une société sans numéraire : une élimination progressive des liquidités dans de nombreux pays constitue une menace sérieuse pour le système financier, car le recours excessif aux systèmes de paiement électronique les expose à des défaillances catastrophiques en cas de cyberattaques.

Les banques qui sont supervisées par la Banque centrale européenne ont dorénavant l'obligation de lui déclarer toutes les tentatives de piratage qui les ont touchées¹². Comme rappelé par un membre du directoire de la BCE : « *si la complexité du système financier constitue une vulnérabilité, la complexité des systèmes informatiques des banques en est une autre. La BCE invite d'ailleurs les banques à simplifier leur paysage informatique afin d'offrir une surface d'attaque plus petite.* » Une part non négligeable des inspections de la BCE porte désormais sur la sécurité informatique. En novembre 2019, l'Autorité bancaire européenne (ABE) a aussi publié des lignes directrices pour lutter contre ces risques qui entrent en vigueur en juin 2020¹³ après avoir réalisé que les banques peinaient à démontrer leur capacité à faire face à cette menace croissante.

En cas de crise majeure, nous n'aurions plus accès à nos comptes bancaires et nous ne pourrions plus utiliser aucun moyen de paiement. Comment fait-on pour vivre si

¹⁰ Crouch D, *Being cash-free puts us at risk of attack': Swedes turn against cashlessness*, the Guardian, 03/04/2018, <https://www.theguardian.com/world/2018/apr/03/being-cash-free-puts-us-at-risk-of-attack-swedes-turn-against-cashlessness> - De Quetteville H., *What can we learn from Sweden, the ultimate cashless society?* the Telegraph, 10/10/2019, <https://www.telegraph.co.uk/technology/2019/10/10/can-learn-sweden-ultimate-cashless-society/>;

¹¹ Cerulus L., *Central bankers warn of chaos in a cashless society : Banks and regulators dismiss the idea, citing cybersecurity concerns*, Politico, 14/08/2018, <https://www.politico.eu/article/central-bankers-fear-cybersecurity-chaos-in-a-cashless-society/>

¹² European Central Bank, <https://www.ecb.europa.eu/paym/cyber-resilience/html/index.en.html>

¹³ European Banking Authority : <https://eba.europa.eu/eba-publishes-guidelines-ict-and-security-risk-management> :

l'on ne dispose pas de quelques espèces sur soi pour au moins assurer les dépenses de première nécessité ?

4 L'argent liquide permet de limiter notre dépendance aux banques

Si l'argent liquide devait disparaître, nous serions totalement dépendant·e·s des banques qui sont au cœur du système des paiements. Les banques pourraient donc être fortement tentées d'augmenter les différents frais et commissions sur nos comptes, y compris ceux des moyens de paiement qui y sont associés. Sauf en ce qui concerne le service bancaire de base dont le prix est plafonné, rien ne pourrait s'opposer à une explosion des tarifs. Notons d'ailleurs que si le service bancaire de base était, comme Financité le demande, accessible à un public plus large que le strict public non bancarisé, nous ne serions pas face à cette menace de chantage au prix des services bancaires. Il sera bien sûr toujours possible de faire jouer la concurrence et se tourner vers une banque moins chère. Cependant, avec des consommateur·rice·s devenu·e·s complètement captif·ive·s, les raisons pour les banques de se faire concurrence par les prix pourraient perdre de son intérêt, au détriment des client·e·s.

La disparition de l'argent liquide pourrait aussi nous faire perdre toute liberté dans la gestion de notre argent, y compris celle de pouvoir le retirer de notre compte alors qu'il y serait en péril.

La possibilité de retirer son argent en cas de risque viendrait aussi à disparaître.

La réglementation belge oblige les banques à garantir un taux minimum de 0,11% sur les comptes d'épargne réglementés, mais en août 2019, le CEO d'ING Belgique plaidait pour un taux nul¹⁴, sans succès pour l'instant. Aucune banque présente en Belgique n'a pour l'instant annoncé vouloir appliquer de taux négatifs sur les comptes détenus par les particulier·ère·s, mais pour combien de temps encore ? C'est déjà le cas en Allemagne, où en réponse à la politique des taux négatifs de la Banque centrale européenne (BCE) visant à décourager les dépôts excédentaires des banques, plusieurs banques allemandes appliquent des taux négatifs sur les comptes d'épargne de leurs client·e·s, y compris particuliers¹⁵. Aujourd'hui, les client·e·s concerné·e·s conservent bien sûr la possibilité de transférer leur argent vers d'autres banques qui n'appliquent pas la même politique, mais aussi celle de retirer leur argent pour le mettre à l'abri des taux négatifs sous un matelas ou dans un coffre. Si l'argent liquide devait disparaître, la possibilité de retirer son argent des banques viendrait aussi à disparaître. Les client·e·s n'auraient plus d'autre choix que de subir les taux négatifs.

¹⁴ ING plaide pour un taux nul sur les comptes d'épargne, 01/08/2019, <https://trends.levif.be/economie/banque-et-finance/ing-plaide-pour-un-taux-nul-sur-les-comptes-d-epargne/article-normal-1172239.html>

¹⁵ Allemagne : un taux d'intérêt négatif dès le premier centime d'épargne, Le Point, 20/11/2019, https://www.lepoint.fr/economie/allemande-un-taux-d-interet-negatif-des-le-premier-centime-d-epargne-19-11-2019-2348318_28.php

En cas de faillite bancaire, et sans recours à l'argent liquide, les mesures prises par les autorités de supervision pourraient générer de très grandes difficultés pour les client·e·s concerné·e·s. Souvenons-nous ce qui s'est passé à Chypre en 2012-2013 quand les deux principales banques du pays ont été dans l'incapacité de faire face à leurs pertes. Une aide d'urgence de 10 milliards d'euros fût accordée par l'Union européenne en échange de deux taxes à prélever directement sur les comptes des client·e·s, l'une de 6,75 % sur les dépôts de moins de 100.000 euros et l'autre de 9,9 % au-dessus de 100.000 euros. Face au risque de retrait massif des dépôts, ordre fût donné aux deux banques de ne plus distribuer d'espèces, les distributeurs de billets ont cessé de fonctionner pour les cartes bancaires nationales et les agences bancaires ont été temporairement fermées. Face à la fronde des chypriotes, les dépôts de moins de 100.000 euros ont finalement été épargnés. On s'est quand même souvenu qu'il y avait une directive européenne qui protégeait les dépôts bancaires jusqu'à 100.000 euros ! Les dépôts au-delà de ce montant ont été transformés en actions des banques concernées, actions qui ne valaient plus rien.

Supprimer l'argent liquide reviendrait à privatiser totalement notre système de paiement et à donner beaucoup trop de pouvoir au monde de la finance qui peut, en cas de crise ou de besoin, limiter ou couper l'accès aux comptes des particulier·ère·s et des entreprises. Cela renforcerait leur pouvoir dans l'économie.

5 L'argent liquide permet de mieux protéger notre vie privée et notre liberté

Une société sans argent liquide, c'est l'assurance de la traçabilité de tous nos échanges d'argent et de toutes nos dépenses. Sur nos relevés de banques et de cartes de crédit, nous pouvons voir la liste précise de nos transactions qu'elles aient été effectuées par virement, domiciliation ou par carte. Bien évidemment, notre banquier·ère la connaît aussi. On peut apprendre beaucoup de choses sur chacun·e d'entre nous en analysant nos extraits bancaires, qu'il s'agisse de nos relations, de nos activités, de nos déplacements, de notre état de santé, de notre orientation sexuelle, de notre affiliation politique, syndicale, religieuse...

La protection de la vie privée pourrait être davantage mise à mal avec le partage par les banques des données qu'elles ont à leur disposition avec d'autres services bancaires. C'est ce que permet le système bancaire ouvert, communément appelé « open banking », rendu possible par l'entrée en vigueur de la directive européenne sur les services de paiement (PSD2). L'open banking permet d'accéder et d'exploiter la mine d'informations que représentent nos données bancaires. On peut s'attendre à ce que de nombreux prestataires de services demandent à accéder aux comptes des consommateur·rice·s afin de leur proposer différents services, non dénués d'intérêt, comme les agrégateurs de comptes (applications qui permettent de voir l'ensemble de ses comptes en un clin d'œil), des outils de gestion budgétaire ou des services

d'initiation de paiement¹⁶. Le partage d'informations ne peut pas se faire sans accord explicite du·de la consommateur·rice qui peut aussi le révoquer quand il·elle le souhaite. Mais sommes-nous sûr·e·s que les consommateur·rice·s savent exactement à quoi ils·elles donnent leur accord ? Selon des données collectées par le Bureau européen des unions de consommateurs (BEUC) auprès de ses membres nationaux¹⁷, « *les consommateur·rice·s ne donnent pas leur consentement éclairé lorsqu'ils·elles partagent leurs données financières. La plupart des gens n'ont pas lu les termes et conditions et ne les ont pas compris même lorsqu'ils les avaient lus* ».

Quand on vit en démocratie, dans un pays libre, on pourrait être tenté·e de penser que la protection de notre vie privée et de notre liberté ne constitue pas un problème majeur, mais l'histoire montre que rien n'est jamais acquis. Attention aussi au « ça m'est égal, je n'ai rien à cacher ! ». Nous avons tous besoin de protéger notre intimité, de pratiquer des activités en toute discrétion des autorités, mais aussi de nos proches, de nos voisin·e·s... qui, dès lors qu'elles sont traçables, peuvent être dévoilées à tout moment, même des années plus tard. L'argent liquide, parce qu'il permet de recevoir des fonds et d'effectuer des dépenses de manière anonyme, nous offre un véritable espace de liberté dont nous aurions tort de nous priver.

6 L'argent liquide contribue à l'inclusion financière et sociale

Même si l'accès au service bancaire de base devrait être garanti à toute personne non encore bancarisée qui le demande, cela n'est pas encore une réalité. Une personne peut souhaiter ne pas avoir de compte bancaire, et c'est son droit. Mais le plus souvent, les personnes qui sont non bancarisées ont été confrontées à un refus d'ouverture de compte de la part de banques qui n'en veulent pas comme client·e·s car elles les jugent financièrement non attractives. C'est le cas de nombreux sans-abris, réfugié·e·s ou migrant·e·s auquel·le·s on refuse l'accès au service bancaire de base sous divers prétextes. Sans argent liquide, les personnes non bancarisées vulnérables ne pourraient recevoir aucune aide financière, ni effectuer aucun paiement. L'argent liquide contribue donc, même de manière imparfaite, à l'intégration financière et par conséquent sociale des populations vulnérables.

Parmi les personnes bancarisées, nombreuses sont celles qui ne sont pas capables d'effectuer des transactions sur PC ou à l'aide d'un smartphone ou qui ne disposent pas des moyens financiers pour s'équiper de ces appareils. La fracture numérique touche une part non négligeable de la population.

¹⁶ Pour plus d'informations sur ces nouveaux prestataires : *Deuxième directive européenne sur les services de paiement – DSP2*, La Finance pour tous, 24/10/2018, <https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/finance-perso/banque-et-credit/directives-europeennes-sur-les-services-de-paiement/deuxieme-directive-europeenne-sur-les-services-de-paiement-dsp2/>

¹⁷ Allix J. Martin D., BEUC, BEUC's recommandations to the EDPB on the interplay between the GDPR and PSD2, 11/04/2019 https://www.beuc.eu/publications/beuc-x-2019-021_beuc_recommandations_to_edpb-interplay_gdpr-psd2.pdf

Une personne peut souhaiter ne pas avoir de compte bancaire et c'est son droit.

N'oublions pas non plus celles qui ont des difficultés à utiliser les cartes dans les commerces du fait de problèmes physiques (par exemple : arthrite dans les doigts, tremblements, mauvaise vue), mais aussi de mémoire (oubli du code par exemple). Payer en liquide permet de surmonter ces écueils plus facilement.

Des études comportementales ont aussi démontré que passer de l'argent liquide à l'argent électronique peut nous faire perdre nos repères en matière de gestion de budget. Lorsque l'argent reste caché, comme c'est le cas lors d'un paiement virtuel, la responsabilisation du consommateur est largement inférieure : le montant dépensé pour un même produit peut alors être deux fois supérieur à celui dépensé lorsqu'il paie en liquide¹⁸. Il a aussi été démontré que payer en liquide contribue à un meilleur contrôle des dépenses en particulier pour les personnes à faibles revenus qui ne peuvent se permettre aucun écart^{19, 20}. L'argent liquide présente l'avantage de donner la vraie dimension de nos possibilités financières. Du fait du caractère tangible des billets et des pièces, il est plus facile d'avoir conscience de l'argent qui file que lorsque l'on paie de manière virtuelle. Et quand le porte-monnaie est vide, le signal est clair : on ne peut plus dépenser. Gérer son budget à l'aide d'enveloppes fait d'ailleurs partie des recommandations émises par les médiateurs de dettes.

7 Conclusion

Un bien public qui permet de survivre en cas de crises majeures, qui limite notre dépendance au secteur bancaire, qui protège notre liberté et notre vie privée et qui contribue à l'inclusion sociale est un bien très précieux qui mérite que l'on se mobilise activement pour le préserver. Pour reprendre Véronique Bergen, écrivaine et philosophe : « *S'il n'y a pas à diaboliser l'argent dématérialisé, à le refuser en bloc, une vigilance quant au dessous des cartes s'impose. L'argent liquide se présente comme une espèce en voie d'extinction à protéger si nous voulons conserver certaines de nos libertés.* »

Contrecarrer les arguments utilisés par les banques et les fournisseurs de moyens de paiement électroniques qui ont tendance à mobiliser le débat sur l'avenir de l'argent liquide pour des raisons économiques ne suffira pas. Les manifestations en faveur de l'argent liquide retiennent moins l'attention des médias que les déclarations en faveur de sa disparition. Le poids du lobby bancaire et des institutions de paiement est sans

¹⁸ Collinet J., *Le cash, bientôt liquidé ?*, Financité Magazine, Juin 2017,

https://www.financite.be/sites/default/files/references/files/financite_magazine_46_2017_web.pdf

¹⁹ Hernandez L., Jonker N., Kosse A., *Cash versus debit card : the role of budget control*, Cash and Payment Systems Division, De Nederlandsche Bank, The Netherlands, 2014,

https://www.dnb.nl/binaries/Working%20Paper%20429_tcm46-309188.pdf

²⁰ European Foundation for Financial Inclusion, *Financial inclusion and new means of payment: Qualitative review in five European countries*, May 2013, <https://www.finance-watch.org/wp-content/uploads/2018/12/Fin-Inc-and-new-means-of-payment-EUFFI.pdf>

Il n'appartient pas au secteur bancaire de décider de l'avenir de l'argent liquide.

commune mesure avec celui des défenseur·euse·s de l'argent liquide. Il n'appartient pas à ce secteur de décider de l'avenir de l'argent liquide et pourtant il le fait en diminuant le nombre de distributeurs de billets et en accusant les espèces de tous les maux²¹.

Les citoyen·ne·s ont un rôle clé à jouer : il nous suffit simplement de continuer d'utiliser l'argent liquide dans notre vie quotidienne, que ce soit en euros ou en monnaie locale, en parallèle des autres moyens de paiement. La limite maximale de 3.000 euros par transaction nous laisse beaucoup de possibilités de payer en liquide. Alors utilisons-là avant qu'il ne soit trop tard.

N'oublions pas non plus de revendiquer le droit à payer en liquide, ce qui servira aussi à désacraliser l'argent et renforcer sa perception comme outil plutôt que comme élément neutre de notre quotidien.

²¹ Fily A., *Le cash : Quelques arguments discutables contre l'argent liquide*, Financité, juillet 2020

Recommandations Financité

En lien avec cette analyse, Financité plaide (notamment via son mémorandum²²) pour :

Un accès à des distributeurs de billets

« Comme le stipule les dispositions légales applicables au service bancaire de base, les services qui permettent le placement ou le retrait d'espèces sur un compte sont possibles au guichet ou aux distributeurs automatiques pendant les heures d'ouverture de l'établissement de crédit ou en dehors de celles-ci. »

Recommandation 31 : Financité demande aux autorités fédérales d'inclure dans les dispositions légales relatives au service bancaire de base la création d'un Fonds de compensation pour la prestation du service bancaire de base abondé par l'ensemble des établissements de crédit et géré par la Banque Nationale de Belgique. Et ce afin que tout établissement de crédit qui dispose, en pourcentage, d'un nombre de distributeurs automatiques de billets proportionnellement supérieur à son importance économique sur le marché belge et qui justifie d'une adéquate répartition géographique de celles-ci sur le territoire puisse demander l'intervention du Fonds de compensation.

Un accès à des moyens de paiement

« Les nouveaux moyens de paiement rassemblent les moyens de paiement qui requièrent la possession d'un compte bancaire (PC banking, self-banking, cartes de crédit). Contrairement au cash qui peut être détenu par absolument tout le monde (même des résident·e·s illégaux·ales, des mineurs...), ces moyens de paiement peuvent poser des problèmes d'accès. »

Recommandation 32 : Financité demande aux autorités fédérales d'inclure les obligations suivantes dans les dispositions légales relatives au service bancaire de base :

1. concevoir des infrastructures qui n'en complexifient pas l'accès (entre autres des personnes à mobilité réduite) ;
2. maintenir un service minimum, à un coût raisonnable, pour tout·e client·e éprouvant des difficultés à se servir des automates ou du PC banking.

²² <https://www.financite.be/fr/article/positions-et-memorandums>

A propos de Financité

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter pour organiser avec votre groupe ou organisation une animation autour d'une ou plusieurs de ces analyses.

Cette analyse s'intègre dans une des 3 thématiques traitées par le Réseau Financité, à savoir :

Finance et société :

Cette thématique s'intéresse à la finance comme moyen pour atteindre des objectifs d'intérêt général plutôt que la satisfaction d'intérêts particuliers et notamment rencontrer ainsi les défis sociaux et environnementaux de l'heure.

Finance et individu :

Cette thématique analyse la manière dont la finance peut atteindre l'objectif d'assurer à chacun·e, par l'intermédiaire de prestataires « classiques », l'accès et l'utilisation de services et produits financiers adaptés à ses besoins pour mener une vie sociale normale dans la société à laquelle il appartient.

Finance et proximité :

Cette thématique se penche sur la finance comme moyen de favoriser la création de réseaux d'échanges locaux, de resserrer les liens entre producteur·rice·s et consommateur·rice·s et de soutenir financièrement les initiatives au niveau local.

Depuis 1987, des associations, des citoyen·ne·s et des acteurs sociaux se rassemblent au sein du Réseau Financité pour développer et promouvoir la finance responsable et solidaire.

L'asbl Financité est reconnue par la Communauté française pour son travail d'éducation permanente.